

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE CHAPET

Date de convocation
19 Mai 1999

Le vingt huit mai 1999, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, Sous la Présidence de Monsieur Michel SORAIN, Maire.

Date d'affichage
19 Mai 1999

Nombre de Conseillers en exercice
13
présents
11
votants
11

Etaient présents : MM. RAGOT, GHIONE, MMES FUCHS, CAPANICAS, Adjoints, MM. MOTTAIS, FRANCCART, HOUIS, MME BOUCHU, MM. MEGARD, TRAGIN, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents : MME MAZIER, M VIGNOLLES

Monsieur TRAGIN a été élu secrétaire.

Objet :
PLANS ALIGNEMENTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de plans d'alignements réalisés par le géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

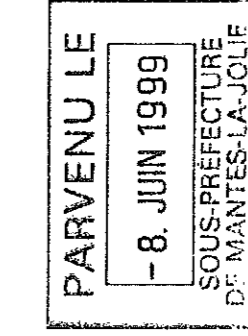
1°) de procéder à l'alignement des rues suivantes:

Rue des Aulnes, de la Rue du Bout Malo à la Rue des Caves Ferronnières
Rue du Parc, entre la Rue de la Grève et la Rue des Vignes
Rue des Galats
Rue de la Vallée Barbé entre la Rue des Cornouillers et la Rue du Bout Malo
Rue du Chemin Vert
Rue du Mitan
Rue des Caves Ferronnières
Rue de la Butte
Rue de Brezolles, de la Rue du Bout Malo à la Rue du Chemin Vert

2°) de procéder à la suppression des alignements suivants :

Grande Rue et Rue de Verneuil
Rue du Bout Malo, de la Rue du Clos St Denis à la Rue des Aulnes
Rue de la Grève dans sa totalité
Rue de Brezolles, de la Rue de la Grève à la Rue de la Vallée Barbé

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête publique et à régler les frais correspondants.



Pour extrait certifié conforme
Chapet, le 2 Juin 1999
Le Maire,

Michel SORAIN.

ANNEXE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHAPET

Date de convocation
23 Juillet 1999

Date d'affichage
23 Juillet 1999

Nombre de Conseillers
en exercice

13
présents

9
votants

9

Le 30 Juillet 1999, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Michel SORAIN, Maire.

Etaient présents : MM. RAGOT, GHIONE, MMES FUCHS, CAPANICAS, Adjointes,
MM., MOTTAIS, HOUIS, MEGARD, MME MAZIER, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents : M. FRANCCART, MME BOUCHU, absents excusés,
MM TRAGIN, VIGNOLLES.

Madame CAPANICAS a été élue secrétaire.

OBJET : CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Vu le code de la voirie routière du 22.06.1989

Vu l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans son articles 2122-21

Vu le décret n° 76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités d'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales

Vu la circulaire n° 364 du 3 août 1960 relative à l'enquête préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28.05.1999 décidant de procéder au classement dans la voirie communale des chemins ruraux et sentes rurales suivants :

ANCIENNES DENOMINATIONS	NOUVELLES DENOMINATIONS	SITUATIONS
CR 52 (rue des Aulnes) 205ml	Rue des Aulnes	De la rue du Bout Malo à la rue de Verneuil
CR 9 (rue de la Butte) 315 ml	Rue de la Butte	De la Grande Rue à la rue de la Garenne
SR 35 (rue des Caves Ferronnières) 690 ml	Rue des Caves ferronnières	De la rue des Aulnes au chemin Vert
Rue du Clos St Denis 94 ml	Rue du Clos St Denis	De la Grande Rue à la rue de Brezolles
CR 14 rue des Cornouillers 145 ml	Rue des Cornouillers	De la rue de Brezolles à la rue des Vignes
Chemin de la Cote de la Butte (côte droite) 130 ml	Chemin de la Côte de la Butte	Raccourci du grand virage du CVI
CR 20 rue de l'Eglise 275 ml	Rue de l'Eglise	De la Grande Rue au chemin des Trois Poiriers

CR 55 Chemin des Galats 285 ml	Rue des Galats	De la rue de Brezolles au chemin des Hèzes
CR 9 rue de la Garenne 370 ml	Rue de la Garenne	De la rue de la Butte à la rue de la Grève
CR 12 rue de la Grève 325 ml	Rue de la Grève	De la Grande Rue à la rue de la Garenne
CR 54 chemin des Hèzes 160 ml	Rue des Hèzes	De la rue de Brezolles au chemin des Galats
SR 25 sente de la Mare de Cours 205 ml	Sente de la Mare de Cours	De la Grande Rue au chemin des Trois Poiriers
SR 37 chemin du Mitan 425 ml	Rue du Mitan	De la rue du Bout Malo au Chemin Vert
SR 38 Sente Cul de Sac 85 ml	Rue du Mitan	De la Rue du Bout Malo au Chemin Vert
CR 28 chemin Notre Dame des Neiges 35 ml	Chemin Notre Dame des Neiges	De la rue de Verneuil à la limite de la zone UG
CR 9 rue du Parc 380 ml	Rue du Parc	De la rue de la grève à la rue de Brezolles
CR 11 rue du Pavillon 350 ml	Rue du Pavillon	De la rue de la Pierre à la rue de Grève
SR 41 chemin des Sablons 60 ml	Chemin des Sablons	De la rue de Brezolles à la limite de la zone UG
CR 1 chemin de Sautour 100 ml	Chemin de Sautour	Du CV 1 à la sente de Sous-la-Côte
CR 23 chemin des 3 poiriers 90 ml	Chemin des Trois Poiriers	De la ruelle de l'Artificier à la limite Nord de la zone UG
SR 21 Sente de la Vallée 120 ml	Sente de la Vallée	De la rue de l'Eglise au chemin des Trois Poiriers
SR 15 rue de la Vallée Barbé 400 ml	Rue de la Vallée Barbé	De la rue de Brezolles à la rue du Bout Malo
CR 39 chemin Vert 605 ml	Chemin Vert	De la rue de Brezolles à la route de Verneuil
CR 13 rue des Vignes 275 ml	Rue des Vignes	De la rue de la Grève à la rue du Parc

Vu l'arrêté du Maire en date du 03 juin 1999, soumettant ce projet à l'enquête publique,
 Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité,
 Adopte le classement dans la voirie communale des chemins ruraux et sentes rurales désignés dans l'annexe ci-jointe

Pour extrait certifié conforme,
 CHAPET, 09 septembre 1999
 LE MAIRE- ADJOINT



Rémi RAGOT